

ANNEXE VII
RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT
FINANCIER CONSENTI EN 2014
ET PRÉVU EN 2015 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT »

En application des dispositions de l'article 131 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989), le Gouvernement est tenu de publier chaque année un état présentant l'ensemble des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Cet état récapitule également l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales et opérateurs au cours de l'année précédente.

A cet effet, vous voudrez bien remplir la fiche de saisie ci-jointe en l'accompagnant de commentaires précisant, pour chaque sous-politique, la nature des actions financées en faveur de l'environnement.

Conditions et dates d'envoi :

Ces éléments seront adressés au plus tard le 3 juillet 2014 aux correspondants ci-après. Compte tenu du calendrier budgétaire, les montants relatifs aux crédits du PLF 2015 pourront être indicatifs et faire l'objet de rectifications ultérieures, en tout état de cause, avant le 31 juillet 2014.

*Ministère de l'égalité des territoires et du logement
Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie
Secrétariat général
Service des affaires financières*

Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex

bruno-l.jacquet@developpement-durable.gouv.fr

catherine.labille@developpement-durable.gouv.fr

manuelle.thoumy@developpement-durable.gouv.fr

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Direction du budget, bureau 4BDD – télédocus 278

anne-celine.chevalier@finances.gouv.fr

PLAN DE L'ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER CONSENTI EN 2014 ET PRÉVU EN 2015 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Chapitre 1 : L'eau, l'air et le sol

- 1.1 La protection de la ressource en eau
- 1.2 La protection de l'air
- 1.3 La protection des sols
- 1.4 Recherche dans les domaines de l'eau, de l'air et des sols

Chapitre 2 : La biodiversité

- 2.1 La connaissance du patrimoine naturel et de son évolution
- 2.2 Les outils au service de la préservation de la biodiversité
- 2.3 Recherche dans le domaine de la biodiversité

Chapitre 3 : La protection des espaces naturels

- 3.1 La protection des espaces naturels terrestres et des paysages
- 3.2 La protection des espaces maritimes
- 3.3 La protection des zones humides
- 3.4 Recherche dans le domaine de la protection des espaces naturels

Chapitre 4 : La prévention des risques et des déchets

- 4.1 La prévention des risques naturels et hydrauliques
- 4.2 La prévention et la gestion des déchets
- 4.3 La prévention des risques technologiques
- 4.4 La prévention des risques nucléaires
- 4.4 Recherche dans le domaine des risques et des déchets

A) INFORMATIONS A SAISIR DANS LE JAUNE ENVIRONNEMENT 2015

Les dépenses des programmes et des opérateurs sont à ventiler en fonction de leur objet par chapitres et par sous-chapitres. Dupliquer les éléments de la fiche de saisie autant de fois que nécessaire.

Chapitre X : Intitulé du chapitre (se référer au plan)

X.X INTITULE de la section (se référer au plan)

Dépenses budgétaires des programmes

PXXX Nom du programme (initiales du ministère)

Action XXX : Nom de l'action du programme

Crédits exécutés 2013	Crédits LFI 2014	Crédits PLF 2015
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les crédits en termes d'actions conduites par le programme. Il est attendu un développement de 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées et de leur enjeu dans le domaine de la nature et de l'environnement.

Dépenses des opérateurs

Nom de l'opérateur (PXXX programme de rattachement)

Dépenses exécutées en 2013	Dépenses prévues pour 2014	Dépenses prévues pour 2015
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les dépenses en termes d'actions conduites par l'opérateur. Il est attendu un développement d'environ 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées et de leur enjeu dans le domaine de la nature et de l'environnement.

Dépenses fiscales

		Chiffrage pour 2012	Chiffrage pour 2013	Chiffrage pour 2014
N° de la dépense fiscale	Intitulé de la dépense fiscale			
N° de la dépense fiscale				

B) TRANSMISSION DU FICHER SOURCE EXCEL

En complément de la saisie sous Farandole, en raison des difficultés ergonomiques que présente l'actualisation des données, il est demandé au MEDDE de retourner le fichier source excel à la direction du budget, qui comprendra les liens entre les tableaux au niveau du programme et les tableaux de synthèse par chapitre et titre, avant le lundi 25 août 2014.